

**Zeitschrift:** Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Herausgeber:** Société d'Etudes Economiques et Sociales  
**Band:** 13 (1955)  
**Heft:** 1

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 23.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

aucun risque et a la possibilité de mobiliser intégralement les sommes avancées à son client. Sous la pression des circonstances, et pour répondre à des besoins nouveaux, les techniques bancaires, que d'aucuns avaient un peu vite jugé sclérosées, ont ainsi su s'adapter et évoluer avec toute la souplesse désirable.

Les dernières institutions d'Etat qui ont vu le jour : Fonds de conversion de l'industrie, Fonds national de la productivité tentent, dans toute la mesure du possible, d'associer le banquier de l'industriel à l'opération financière sollicitée par lui auprès des pouvoirs publics. Il faut y voir la preuve des avantages que doit pouvoir retirer l'économie d'un pays d'une collaboration fructueuse entre certains hauts fonctionnaires et certains banquiers avisés. L'expérience française méritait à ce titre d'être rappelée et sommairement commentée.

PHILIPPE AYMARD.

## **SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE LÉMANO**

G.-A. Schaefer, adm.

**LAUSANNE**

12 bis, place St-François

Tél. 23 66 22

● *Spécialiste en matière fiscale*

Société reconnue par le Conseil fédéral comme institution de revision au sens des articles 732, 764 et 874 C. O.

*Discrétion absolue*